

**METTANT FIN AU PROCESSUS ÉLECTORAL
RELATIF À L'ÉLECTION PARTIELLE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ainsi que des modalités de recours contre les élections,
- Vu le décret n°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
- Vu les statuts d'Avignon Université,
- Vu l'arrêté du président n°2024-15-DAJI du 10 septembre 2024 portant organisation des élections partielles aux conseils centraux,
- Vu la carence de candidatures constatée à la clôture du dépôt de listes par le service en charge des élections et portée à la connaissance des membres du Comité Électoral Consultatif (CEC) lors de sa réunion du 9 octobre 2024,

ARRÊTE

Article 1 :

L'élection partielle pour le remplacement de deux représentants des personnels du collège B au Conseil d'Administration (CA) prévue le 17 octobre 2024 n'aura pas lieu. Un nouveau scrutin sera organisé ultérieurement.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché dans le hall de la zone présidence.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des Universités.

Fait à Avignon, le 9 octobre 2024

Le Président d'Avignon Université,



PRÉSIDENCE

AVIGNON
UNIVERSITÉ
74 rue
Louis Pasteur
13000 Avignon
Cedex 1

Transmis au Recteur de Région académique, et publié le **09 OCT. 2024**